



## Fronde contre le projet de loi sur les crédits fonciers

25 mars 2011 | 17h33  
- ARGENT

**Simon Lord**  
Argent

Le projet de loi 4 sur les crédits d'impôt foncier ne va pas assez loin, estime le Regroupement évaluation équitable (REE).



Photo : Agence QMI /

Déposé mardi dernier à l'Assemblée nationale par le gouvernement Charest, le projet, s'il est accepté, autoriserait les municipalités à appliquer un crédit au compte de taxe des propriétaires moins bien nantis.

Les ménages gagnant un revenu annuel de moins de 52 500\$ et habitant dans leur maison depuis 15 ans seraient admissibles.

«On s'attendait à un mauvais projet de loi là-dessus, mais jamais à ce point là», souligne Diane Lachaine, présidente du REE.

S'il est accepté, le projet de loi déposé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard, accentuerait les iniquités, croit Diane Lachaine.

«On va accroître le ratio de gens qui paient peu de taxes par rapport à ceux qui en paient beaucoup, estime-t-elle. C'est un petit groupe de citoyens qui absorbera toute la hausse de la valeur foncière taxable des propriétés.»

Le ministre Lessard défend toutefois son projet de loi. «Cette mesure constitue la solution la plus appropriée dans le contexte municipal, car elle respecte l'intégrité du régime fiscal municipal et l'équité entre les contribuables», a-t-il déclaré par voie de communiqué.

### **Hausses de taxes importantes**

Il arrive que certaines municipalités peu habitées connaissent des hausses de taxes significatives, souvent causées par un engouement touristique accru dans la région.

«C'est ce qui s'est passé dans les Laurentides. à Saint-Faustin Lac-Carré par exemple. On a connu

allant jusqu'à 400%», estime Diane Lachaine.

Ces hausses se reflètent dans le compte de taxe des citoyens, qui les subissent sans avoir changé quoi que ce soit sur leur propriété, explique Diane Lachaine.

Des personnes âgées résidant dans la ville depuis 20 ans, par exemple, se retrouvent à payer des taxes foncières qu'elles ne sont pas en mesure d'assumer.

Les municipalités pourraient théoriquement abaisser le taux de taxation et récolter un montant de taxe équivalent à celui encaissé avant les hausses d'évaluation.

«Toutefois, cela aussi augmenterait les inégalités. Certains citoyens auront des hausses d'évaluation plus, ou moins, importantes que la baisse de la taxe», soutient Diane Lachaine.

### **Une solution éprouvée?**

Le REE propose plutôt une solution mise à l'épreuve en Nouvelle-Écosse, le programme CAP. La province impose un plafond équivalent à la croissance du coût de la vie sur la hausse de la valeur foncière taxable des propriétés.

Par exemple, une propriété évaluée à 139 000 \$ s'apprécie jusqu'à 210 000\$ six ans plus tard. L'augmentation de l'évaluation se situe à 40%. Selon la formule CAP, une municipalité ne pourrait pas hausser l'évaluation taxable de plus de 6% ou 7%, soit l'équivalent de la progression du coût de la vie au cours de cette période.

Le ministre s'inquiète toutefois qu'une telle mesure pourrait «mettre en danger l'équilibre budgétaire des municipalités».

Des craintes qui ne trouvent pas écho chez Diane Lachaine. Les hausses draconiennes de taxes foncières seraient, selon elle, une manière pour les élus municipaux de dépenser davantage.

Copyright © 2009